ANNEXES

Quelques dates

Le traité de Versailles

Les discours

Un Français Libre : André Courval

L'occupation

Le statut des Juifs

Lettre de dénonciation

Un Juste parmi les Nations

Liberté

Quelques dates

1er septembre 1939
Hitler envahit la Pologne. Début de la Seconde Guerre mondiale.

3 septembre 1939
L'Angleterre et la France déclarent la guerre à l'Allemagne.

10 mai 1940
L'armée allemande envahit la France.

Juin 1940
L'armée française capitule.
Le maréchal Pétain arrive au pouvoir et signe l'armistice

18 juin 1940
Le général de Gaulle appelle les français à résister.

24 octobre 1940
Le maréchal Pétain engage la France dans la collaboration avec l'Allemagne nazie.

29 mai 1942
Les juifs doivent porter l'étoile jaune.

16-17 juillet 1942
13 000 juifs sont arrêtés lors de la rafle du Vel d'Hiv.

16 février 1943
Création du Service du Travail Obligatoire (STO) qui oblige les ouvriers français à partir travailler en Allemagne.

Mai 1943
Création du Conseil national de la Résistance par Jean Moulin.

6 juin 1944
Débarquement des Alliés en Normandie.

24-25 août 1944
Libération de Paris.

8 mai 1945
Capitulation allemande et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Été 1945
Procès du maréchal Pétain.

Traité de Versailles

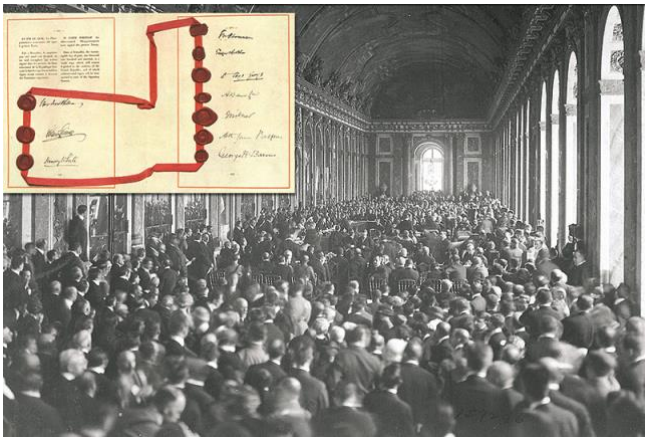

Extraits du Traité de Versailles

« Article 10 : (Pacte de la Société des Nations). Les Membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les Membres de la Société.

Article 42 : Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, à l'ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres à l'est de ce fleuve.

Article 43 : Sont également interdits, dans la zone définie à l'article 2, l'entretien ou le rassemblement de forces armées (…).

Article 51 : Les territoires cédés à l'Allemagne, en vertu des Préliminaires de Paix signés à Versailles le 26 février 1871 et du Traité de Francfort du 10 mai 1871, sont réintégrés dans la souveraineté française à dater de l'armistice du 11 novembre 1918.

Articles 80, 81, 87 : L'Allemagne reconnaît l'indépendance et les frontières de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne.

Article 119 : L'Allemagne renonce à ses droits sur ses possessions d'outre-mer.

Article 160 : L'armée allemande ne pourra dépasser 100 000 hommes.

Article 171 : La fabrication de tanks est interdite.

Article 173 : Tout service militaire est aboli.

Article 198 : Les forces militaires ne pourront comprendre aucune aviation.

Article 232 : Les gouvernements alliés exigent (…) et l'Allemagne en prend l'engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile des alliés et à ses biens.

Article 428 : À titre de garantie (…) les territoires allemands situés à l'ouest du Rhin seront occupés par les troupes des puissances alliées pendant une période de quinze années. »

https://clio-texte.clionautes.org/1919-la-paix-et-le-traite-de-versailles.html

Les Discours

Pétain, 17 juin 1940

Français,

À l'appel de Monsieur le Président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée qui lutte, avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires, contre un ennemi supérieur en nombre et en armes ; sûr que, par sa magnifique résistance, elle a rempli ses devoirs vis-à-vis de nos Alliés ; sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur. En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés, qui dans un dénuement extrême sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude.

C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec moi, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités. Que tous les Français se groupent autour du gouvernement que je préside pendant ces dures épreuves et fassent taire leur angoisse pour n'obéir qu'à leur foi dans le destin de la patrie.

http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers
http://fr.wikisource.org/wiki/Discours_du_maréchal_Pétain_du_17_juin_1940

Pétain, 20 juin 1940

Français
J'ai demandé à nos adversaires de mettre fin aux hostilités. Le Gouvernement a désigné mercredi les plénipotentiaires chargés de recueillir leurs conditions.
J'ai pris cette décision, dure au cours d'un soldat parce que la situation militaire l'imposait. Nous espérions résister sur la ligne de la Somme et de l'Aisne. Le Général Weygand avait regroupé nos forces. Son nom seul présageait la victoire. Pourtant la ligne a cédé et la pression ennemie a contraint nos troupes à la retraite.
Dès le 13 juin, la demande d'armistice était inévitable. Cet échec vous a surpris. Vous souvenant de 1914 et de 1918, vous en cherchez les raisons. Je vais vous les dire.

Le 1er mai 1917, nous avions encore 3'280'000 hommes aux armées, malgré trois ans de combats meurtriers. À la veille de la bataille actuelle, nous en avions 500'000 de moins. En mai 1918, nous avions 85 divisions britanniques ; en mai 1940, il n'y en avait que 10. En 1918, nous avions avec nous les 58 divisions italiennes et les 42 divisions américaines. L'infériorité de notre matériel a été plus grande encore que celle de nos effectifs. L'aviation française a livré à un contre six ses combats. Moins forts qu'il y a vingt-deux ans, nous avions aussi moins d'amis. Trop peu d'enfants, trop peu d'armes, trop peu d'alliés, voilà les causes de notre défaite.

Le peuple français ne conteste pas ses échecs. Tous les peuples ont connu tour à tour des succès et des revers. C'est par la manière dont ils réagissent qu'ils se montrent faibles ou grands. Nous tirerons la leçon des batailles perdues. Depuis la victoire, l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. On a revendiqué plus qu'on a servi. On a voulu épargner l'effort ; on rencontre aujourd'hui le malheur.

J'ai été avec vous dans les jours glorieux. Chef du Gouvernement, je suis et resterai avec vous dans les jours sombres. Soyez à mes côtés. Le combat reste le même. Il s'agit de la France, de son sol, de ses fils."
In Histoire 1e, Nathan (Coll. J. Marseille), 1994, p. 360

Texte de l'appel du 18 juin 1940 Général de Gaulle

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat. Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui. Mais, le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire. Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis. Cette guerre n'est pas limitée au territoire de notre malheureux pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là. Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialisés des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la Flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres. »

André Courval. Un Français libre

Les allemands ont envahi la France. André Courval veut continuer à se battre pour la justice et la liberté. Il veut rejoindre le Général de Gaulle à Londres.
Âgé d'une vingtaine d'années, André décide de partir de Carteret en Normandie en juin 1940 pour rejoindre Jersey. Le trajet entre sa maison et le port dans la nuit noire, l'oblige, lui et ses camarades, à se déchausser pour ne pas éveiller les soupçons des allemands. Quand ceux-ci s'éloignent il en profite pour monter sur le petit canot d'un pécheur. Très discrètement ils quittent le port avec beaucoup d'émotion, ils ne savent quand ils reviendront. Après une nuit passé en mer, ils arrivent à Jersey. Mais l'ile est aussi envahie par les allemands. Ils restent cachés 2 mois sur l'île. Et à Force de ruse, ils s'échappent sur un petit bateau nommé *La Suzanne*. L'opération est très risquée, il a fallu trouver de l'essence et des pièces de moteur sans se faire repérer. Ils arrivent à quitter le port en démarrant le bateau plus au large, mais par malchance la mer est déchainée, les vagues inondent le moteur, ils ont le mal de mer et plus rien à manger.
Après 2 jours de navigations en se laissant aller au gré des courants, les côtes anglaises apparaissent. Ils arrivent enfin à Londres où ils signent leur engagement auprès du général de Gaulle pour partir combattre en Afrique.
André devient mitrailleur d'avion. Malheureusement il s'écrase dans le désert, et il est très gravement blessé. Pendant 3 jours, il subit la chaleur, la soif, la douleur. Par chance, il se fait repérer par un autre avion. Il restera hospitalisé pendant 9 mois.
Malgré ses blessures, (et contre l'avis de l'armée) il veut continuer le combat ; il embarque clandestinement sur un bateau. Son périple le mènera en Égypte, Algérie, Sardaigne jusqu'au nord de l'Italie. Le 8 octobre 1945, il est enfin de retour à Carteret d'où il était parti.

Parcours des unités terrestres des Forces françaises libres (1940-1945)

L’occupation

<u>Pour faire du savon.</u>

Mettre dans une marmite de grande capacité :

500 grammes de graisse
300 grammes de lessive alcaline
1 litre d’eau

Chauffer à ébullition douce pendant 3 heures environ, en remuant de temps en temps.
Maintenir le niveau d’eau dans la marmite en ajoutant de petites quantités d’eau si l’évaporation est trop grande.
Après ces 3 heures, ajouter 1 litre d’eau et chauffer à ébullition douce encore 2 heures.

Le savon est terminé au bout de ce temps, le couler lorsqu’il est encore fondu, dans des moules en carton, en bois ou en métal.

<u>Omelette à la farine.</u>

Ingrédients :

4 œufs, 4 cuillerées de farine, 30 grammes de beurre, un verre de vin blanc.

Délayer la farine avec les œufs, un peu d’eau, le vin blanc, sel, poivre. La pâte doit napper entièrement la cuillère de bois. Battre vigoureusement pour qu’elle soit douce et légère. Faire cuire comme les autres omelettes. On peut aussi battre les blancs en neige et les ajouter au dernier moment.

<u>Chanson parodique de la BBC</u>

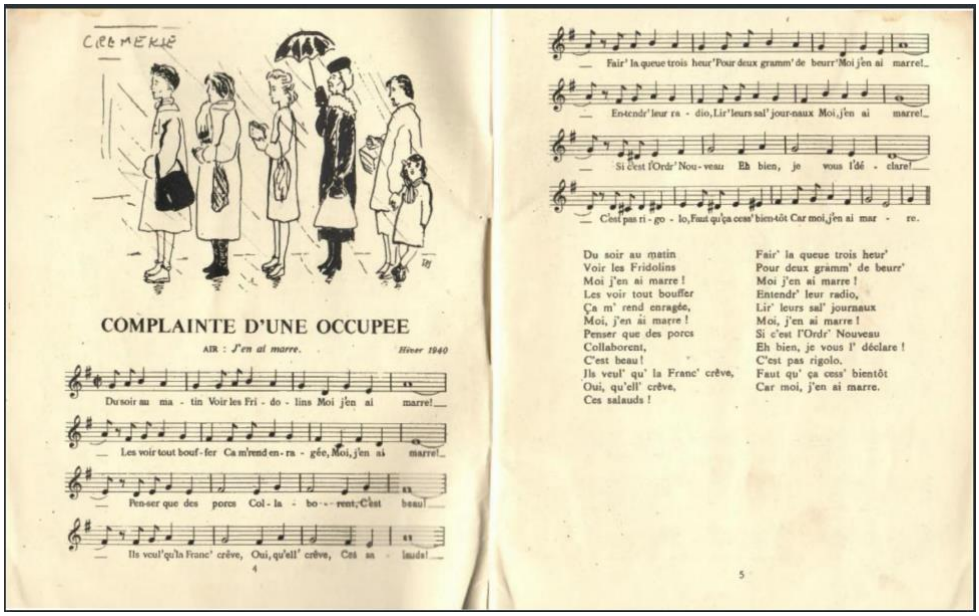

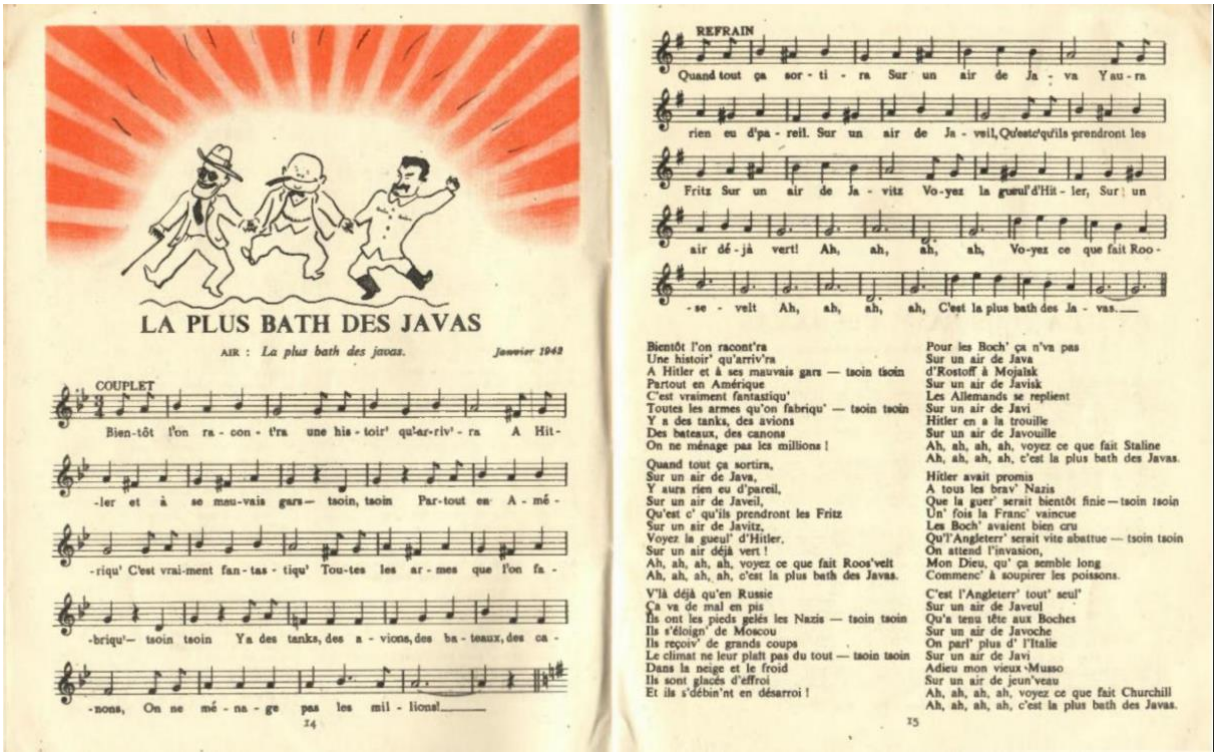

LA PLUS BATH DES JAVAS

AIR : *La plus bath des javas.* *Janvier 1942*

COUPLET

Bien-tôt l'on ra - con - t'ra une his - toir' qu'ar-riv' - ra A Hit-
-ler et à se meu-vais gars— tsoin, tsoin Par-tout en A - mé -
-riqu' C'est vrai-ment fan - tas - tiqu' Tou-tes les ar - mes que l'on fa -
-briqu'— tsoin tsoin Y a des tanks, des a - vions, des ba - teaux, des ca -
-nons, On ne mé - na - ge pas les mil - lions!

14

REFRAIN

Quand tout ça sor - ti - ra Sur un air de Ja - va Y'au - ra
rien eu d'pa - reil. Sur un air de Ja - veil, Qu'est-qu'ils prendront les
Fritz Sur un air de Ja - vitz Vo-yez la gueul'd'Hit - ler, Sur un
air dé - já vert! Ah, ah, ah, ah, Vo-yez ce que fait Roo -
-se - velt Ah, ah, ah, ah, C'est la plus bath des Ja - vas.

Bientôt l'on racont'ra
Une histoir' qu'arriv'ra
A Hitler et à ses mauvais gars — tsoin tsoin
Partout en Amérique
C'est vraiment fantastiqu'
Toutes les armes qu'on fabriqu' — tsoin tsoin
Y a des tanks, des avions
Des bateaux, des canons
On ne ménage pas les millions !

Quand tout ça sortira,
Sur un air de Java,
Y aura rien eu d'pareil,
Sur un air de Javeil,
Qu'est c' qu'ils prendront les Fritz
Sur un air de Javitz,
Voyez la gueul' d'Hitler,
Sur un air déjà vert !
Ah, ah, ah, ah, voyez ce que fait Roos'velt
Ah, ah, ah, ah, c'est la plus bath des Javas.

V'là déjà qu'en Russie
Ça va de mal en pis
Ils ont les pieds gelés les Nazis — tsoin tsoin
Ils s'éloign' de Moscou
Ils reçoiv' de grands coups
Le climat ne leur plaît pas du tout — tsoin tsoin
Dans la neige et le froid
Ils sont glacés d'effroi
Et ils s'débin'nt en désarroi !

Pour les Boch' ça n'va pas
Sur un air de Java
d'Rostoff à Mojaïsk
Sur un air de Javisk
Les Allemands se replient
Sur un air de Javi
Hitler en a la trouille
Sur un air de Javouille
Ah, ah, ah, ah, voyez ce que fait Staline
Ah, ah, ah, ah, c'est la plus bath des Javas.

Hitler avait promis
A tous les brav' Nazis
Que la guer' serait bientôt finie — tsoin tsoin
Un' fois la Franc' vaincue
Les Boch' avaient bien cru
Qu'l'Angleterr' serait vite abattue — tsoin tsoin
On attend l'invasion,
Mon Dieu, qu' ça semble long
Commenc' à soupirer les poissons.

C'est l'Angleterr' tout' seul'
Sur un air de Javeul
Qu'a tenu tête aux Boches
Sur un air de Javoche
On parl' plus d' l'Italie
Sur un air de Javi
Adieu mon vieux Musso
Sur un air de jeun'veau
Ah, ah, ah, ah, voyez ce que fait Churchill
Ah, ah, ah, ah, c'est la plus bath des Javas.

15

Paroles

Par précaution on a beau mettre
Des croisillons à nos fenêtres
Passer au bleu nos devantures
Et jusqu'aux pneus de nos voitures
Désentoiler tous nos musées
Chambouler les Champs Élysées
Emmailloter de terre battue
Toutes les beautés de nos statues
Voiler le soir les réverbères
Plonger dans le noir la ville lumière
Paris sera toujours Paris!
La plus belle ville du monde
Malgré l'obscurité profonde
Son éclat ne peut être assombri
Paris sera toujours Paris!
Plus on réduit son éclairage
Plus on voit briller son courage
Sa bonne humeur et son esprit
Paris sera toujours Paris!
Pour qu'à ce bruit chacun s'entraîne
On peut la nuit jouer d'la sirène
Et nous contraindre à faire le zouave
En pyjama dans notre cave
On aura beau par des oukases
Nous couper l'veau et même le jazz
Nous imposer le masque à gaz
Des mots croisés à quatre cases
Nous obliger dans nos demeures
A nous coucher tous à onze heures

Paris sera toujours Paris!
La plus belle ville du monde
Malgré l'obscurité profonde
Son éclat ne peut être assombri
Paris sera toujours Paris!
Plus on réduit son éclairage
Plus on voit briller son courage
Sa bonne humeur et son esprit
Paris sera toujours Paris!
Bien que ma foi, depuis octobre
Les robes soient beaucoup plus sobres
Qu'il y ait moins d'fleurs et moins d'aigrettes
Que les couleurs soient plus discrètes
Bien qu'aux galas on élimine
Les chinchillas et les hermines
Que les bijoux pleins de décence
Brillent surtout par leur absence
Que la beauté soit moins voyante
Moins effrontée moins provocante
Paris sera toujours Paris !
La plus belle ville du monde
Même quant au loin le canon gronde
Sa tenue est encore plus jolie
Paris sera toujours Paris
On peut limiter ses dépenses,
Sa distinction son élégance
N'en ont alors que plus de prix
Paris sera toujours Paris!

Paroliers : Albert Lucien Willemetz / Casimir George Overfield

STATUTS DES JUIFS

1er juillet 1940 : les allemands expulsent plusieurs milliers de Juifs français d'Alsace et de Lorraine vers la zone libre. Certains s'établissent dans des villes comme Limoges, d'autres sont regroupés dans des camps comme celui de Gurs (Béarn)

27 septembre 1940 : ordonnance allemande définissant le premier statut allemand des Juifs et dispositions concernant leurs biens ; recensement des Juifs avec le fichier Tulard, écriteau « Juif » sur les devantures des magasins ; interdiction d'un retour en zone occupée pour les juifs qui l'ont quittée.

18 octobre 1940 : ordonnance allemande plaçant sous séquestre les entreprises et biens appartenant aux Juifs absents ou arrêtés, dite ordonnance d'Aryanisation.

26 avril 1941 : ordonnance allemande redéfinissant le deuxième statut allemand des Juifs

14 mai 1941 : La première grande rafle collective, concernant les Juifs polonais, âgés de 18 à 40 ans, tchécoslovaques et autrichiens, âgés de 18 à 60 ans.

28 mai 1941 : blocage des comptes bancaires juifs, désormais soumis au Service du Contrôle des Administrateurs provisoires

14 juin 1941 : ordonnance allemande qui étend le deuxième statut allemand des Juifs de la zone occupée à la zone libre. Refusé par le gouvernement de Vichy

13 août 1941 : ordonnance allemande qui interdit aux Juifs de posséder un récepteur radio. À Paris, les appareils doivent être déposés à la préfecture de police ou dans les commissariats de police d'arrondissements au plus tard le 1er septembre 1941.

28 septembre 1941 : ordonnance allemande imposant le versement à la Caisse des dépôts et consignations de l'argent de la vente des biens confisqués aux Juifs dans le cadre de l'aryanisation.

17 décembre 1941 : ordonnance allemande imposant aux Juifs une amende d'un milliard de francs à prendre sur les sommes séquestrées à la Caisse des dépôts et consignations.

7 février 1942 : ordonnance allemande imposant un couvre-feu de 20 heures à 6 heures du matin pour les Juifs et leur interdisant de déménager

24 mars 1942 : ordonnance allemande étendant la définition du Juif et étendant la législation antérieure à cette nouvelle catégorie.

27 mars 1942, zone occupée : premier convoi de Juifs déportés par les autorités allemandes depuis le camp de Compiègne.

29 mai 1942 : ordonnance allemande imposant aux Juifs le port de l'étoile jaune par tous les Juifs de plus de 6 ans, en application le 7 juin.

10 juin 1942 : instruction allemande donnée à la Compagnie du métropolitain imposant aux Juifs de ne prendre que la dernière voiture du métropolitain.

Juin 1942 : les services de la SS sont chargés de rechercher et d'arrêter tous les Juifs.

3 juillet 1942 : instruction allemande interdisant aux Juifs en zone occupée l'usage du téléphone et des cabines téléphoniques.

8 juillet 1942 : ordonnance allemande interdisant aux Juifs la fréquentation des salles de spectacle et leur interdisant l'accès aux magasins en dehors de la période de 15 à 16 heures.

12 juillet 1942 : ordre par le Service allemand des affaires juives dirigé par Theodor Dannecker d'arrêter tous les Juifs en zone occupée.

16 juillet 1942 : arrestation massive en zone occupée de Juifs qui sont internés au Vélodrome d'Hiver.

11 novembre 1942 : invasion de la zone libre par l'Allemagne en réponse à l'opération Torch en Afrique du Nord.

Par ailleurs, il y a eu en France un camp de concentration, celui du Struthof ouvert en avril 1941, en territoire alors annexé par l'Allemagne.

Lettre de dénonciation

XXIII-91
Paris, le 12 juin 1942.

A M. Darquier de Pellepoix.
Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter à votre haute et bienveillante attention l'exposé suivant :
Garde assermenté, au cimetière du Père-Lachaise, nous avons parmi nous un nommé Elia Kougel, Juif 100 p. 100, sans aucune référence militaire, sans avoir jamais figuré sur les listes de classement des emplois réservés ; il a été nommé alors que les Français mutilés de 1914-1918, continuent à « sécher » sur lesdites listes précitées.
Comment se fait-il aussi que cet individu ait été assermenté avant d'être naturalisé ? Sa naturalisation serait aussi le fait d'influence que vous connaissez, de l'ancien régime. En tout cas, sa présence dans l'administration est des plus suspectes.
Son aplomb insolent, tant dans le cimetière qu'au dehors, est un défi révoltant ; ayant déclaré un jour à haute voix : « Les Juifs en connaissent plus long que les Français. » II a été appelé plusieurs fois à l'hôtel de ville pour sa situation de Juif, mais il est toujours retombé sur ses « pattes ». Par suite de quelles influences occultes ?
Il s'était fait octroyer la Carte du combattant, par fraude sans doute, mais on la lui a tout de même retirée.
En attendant, ce cas ne peut s'éterniser, son dossier doit être riche en surprises. Il serait ridicule que les uns aillent de l'avant pour se laisser étrangler par derrière.
En conséquence, je viens vous demander qu'une enquête sévère soit faite sur cet individu, qui occupe un emploi dans l'administration et qui ne lui est pas dévolu.
Dès maintenant, il s'agirait de savoir de quelle autorité il est exempt, d'après lui, de porter l'insigne « Juif ».
Croyez, monsieur Darquier de Pellepoix...

Signé : LOZET. Croix du combattant 1914-1918, médaillé militaire, mutilé de guerre, groupe Collaboration : carte n° 50-143-H, section sociale.

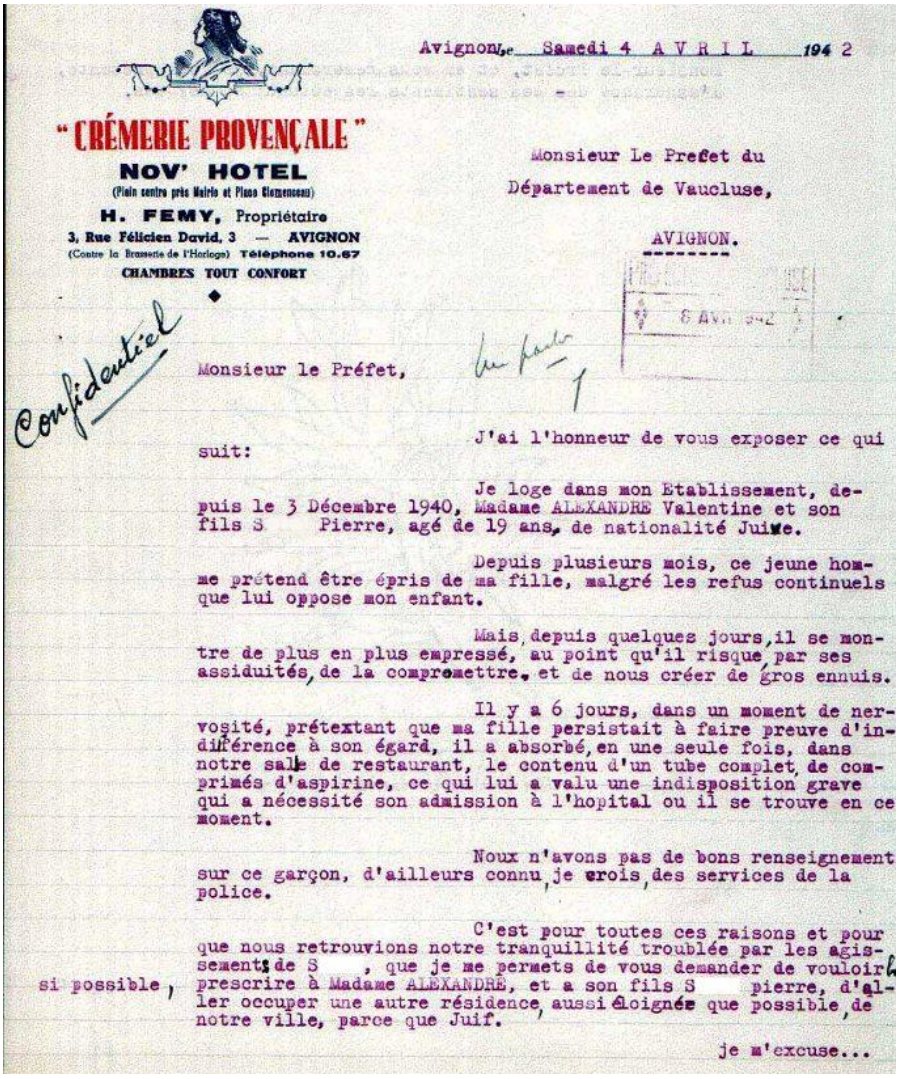

Avignon, le Samedi 4 AVRIL 1942

"CRÉMERIE PROVENÇALE"
NOV' HOTEL
(Plein centre près Mairie et Place Clemenceau)
H. FEMY, Propriétaire
3, Rue Félicien David, 3 — AVIGNON
(Contre la Brasserie de l'Horloge) Téléphone 10.67
CHAMBRES TOUT CONFORT

Monsieur Le Prefet du
Département de Vaucluse,
AVIGNON.

8 AVR 1942

Confidentiel

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Je loge dans mon Etablissement, depuis le 3 Décembre 1940, Madame ALEXANDRE Valentine et son fils S Pierre, agé de 19 ans, de nationalité Juive.

Depuis plusieurs mois, ce jeune homme prétend être épris de ma fille, malgré les refus continuels que lui oppose mon enfant.

Mais, depuis quelques jours, il se montre de plus en plus empressé, au point qu'il risque, par ses assiduités, de la compromettre, et de nous créer de gros ennuis.

Il y a 6 jours, dans un moment de nervosité, prétextant que ma fille persistait à faire preuve d'indifférence à son égard, il a absorbé, en une seule fois, dans notre salle de restaurant, le contenu d'un tube complet, de comprimés d'aspirine, ce qui lui a valu une indisposition grave qui a nécessité son admission à l'hopital ou il se trouve en ce moment.

Noux n'avons pas de bons renseignement sur ce garçon, d'ailleurs connu, je crois, des services de la police.

C'est pour toutes ces raisons et pour que nous retrouvions notre tranquillité troublée par les agissements de S , que je me permets de vous demander de vouloir, si possible, prescrire à Madame ALEXANDRE, et a son fils S pierre, d'aller occuper une autre résidence, aussi éloignée que possible, de notre ville, parce que Juif.

je m'excuse...

Un Juste parmi les Nations

Frère Marc Walter HAHN est né en Allemagne, à AUERBACH le 20 août 1933, fils unique d'Herman HAHN et d'Emmy MAIER. Le père tenait dans ce village un commerce assez important de semences agricoles. Les parents habitaient une grande maison avec la tante paternelle, son mari, sa fille et la grand-mère paternelle. Dès 1933 la tante maternelle Paula (née MAIER) et son mari Wilhem BAER et leur deux filles, Ellen et Gertrude, sont partis de KARLSRUHE pour aller habiter à STRASBOURG.

Walter HAHN a 5 ans lorsqu'il a quitté ses parents le lendemain de la *nuit de cristal* (9 au 10 novembre 1938). Il a été emmené par une amie de sa tante, Suzie MEYER, habitant STRASBOURG. Cette amie était catholique et avait un fils de son âge, Roger, ce qui lui a permis de voyager avec son passeport.

En 1939, après la déclaration de guerre, la famille de sa tante, avec laquelle il vivait, a quitté STRASBOURG. Ils sont d'abord allés à St DIE (Vosges), puis en 1941 en Dordogne. Cette même année, les parents de Walter HAHN ont été arrêtés et déportés au camp de SOBIBOR (Pologne) où son père est décédé, sa mère est assassinée à AUCHWITZ-BIRKENAU.

En 1942 la situation devenant dramatique pour les juifs allemands on envoya Walter en pension à l'école libre St Jean à PERIGUEUX. En 1943 le Directeur de l'école, M. BERBONDE, fut dénoncé comme cachant des enfants juifs et effectivement il en cachait 17. La veille de la dénonciation une dame, dont il ignore le nom, est venue le chercher et l'emmena en train à LYON.

A LYON il est resté 2 jours dans un centre pour enfants. Une autre dame, Mlle MANUEL vint le chercher et l'emmena, en prenant la ligne de cars LYON-MONTLUEL, au Pensionnat St LOUIS à DAGNEUX (Ain) en compagnie d'un autre garçon qui lui a été présenté sous le nom de « LEROY ».

Walter HAHN est resté à St LOUIS l'année scolaire 1943-1944. Le Directeur du Pensionnat St LOUIS était un religieux, le Frère MARC. On donne à Walter HAHN le nom de Jean HALMET. Il ne quittait jamais le pensionnat et n'avait pas de contact avec le jeune « LEROY » amené avec lui. Manifestement il s'agissait de les fondre dans la masse. Il suivait le cours moyen et participait à toutes les activités des pensionnaires y compris à la messe du matin à l'église. LEROY qui n'était pas dans la même classe que lui et il ignorait s'il y avait d'autres enfants juifs, en dehors d'eux, cachés à St LOUIS.

Walter HAHN ignorait aussi si d'éventuelles informations sur les raisons de sa présence avaient été données aux personnes s'occupant d'eux et dans quelles conditions matérielles il avait été placé dans l'établissement. Personne n'a jamais fait allusion à son identité juive.

A l'époque il n'avait pas eu connaissance non plus des motivations de son sauveur mais sa fonction et ses convictions religieuses font penser à quelqu'un de totalement dévoué à la jeunesse.

Walter HAHN n'oubliera jamais la chance qu'il a eue grâce au frère MARC à qui il pense souvent. En 1994, il a voulu lui rendre visite lors de son passage à l'école St LOUIS. Mais le directeur de l'époque lui a dit qu'il était malade et très fatigué, aussi il n'a pu réaliser son projet.

En juillet 1944, de nouveau, une dame – il ne se rappelle plus si c'était Mlle MANUEL - est venue le chercher et l'a emmené à pied chez des paysans italiens habitant DAGNEUX. Il est resté chez eux jusqu'en décembre 1944. Ensuite, la Croix Rouge l'a pris en charge pour le ramener dans sa famille (sa tante et ses deux filles, l'oncle ayant été fusillé par les allemands le 27 mars 1944 à BRANTOME en Dordogne). Suite à l'exécution de l'oncle, la tante et sa fille aînée ont été déportées à AUSCHWITZ-BIRKENAU. Elles en sont revenues, la tante le 6 mai 1945 et sa fille un an plus tard après une longue hospitalisation.

En 1946 Walter HAHN est retourné à STRASBOURG avec sa tante et sa grand-mère où, la guerre terminée, il a pu commencer à retrouver une existence normale.

Ce témoignage est porté en reconnaissance au frère MARC, M. Émile ARNAUD-GODDET pour l'état civil, qu'il considère comme son sauveur au moment le plus crucial de son existence menacée par la persécution nazie.

Le 24 Décembre 2014, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Émile Arnaud-Goddet.

Liberté

Paul Éluard

Juan Gris, *La fenêtre ouverte*, 1921

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom

Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des journées

Sur les saisons fiancées
J’écris ton nom

Sur tous mes chiffons d’azur
Sur l’étang soleil moisi
Sur le lac lune vivante
J’écris ton nom

Sur les champs sur l’horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J’écris ton nom

Sur chaque bouffée d’aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J’écris ton nom

Sur la mousse des nuages
Sur les sueurs de l’orage
Sur la pluie épaisse et fade
J’écris ton nom

Sur les formes scintillantes
Sur les cloches des couleurs
Sur la vérité physique
J’écris ton nom

Sur les sentiers éveillés
Sur les routes déployées
Sur les places qui débordent
J’écris ton nom

Sur la lampe qui s’allume
Sur la lampe qui s’éteint
Sur mes maisons réunies
J’écris ton nom

Sur le fruit coupé en deux
Du miroir et de ma chambre
Sur mon lit coquille vide
J’écris ton nom

Sur mon chien gourmand et tendre
Sur ses oreilles dressées
Sur sa patte maladroite
J’écris ton nom

Sur le tremplin de ma porte
Sur les objets familiers

Sur le flot du feu béni
J’écris ton nom

Sur toute chair accordée
Sur le front de mes amis
Sur chaque main qui se tend
J’écris ton nom

Sur la vitre des surprises
Sur les lèvres attentives
Bien au-dessus du silence
J’écris ton nom

Sur mes refuges détruits
Sur mes phares écroulés
Sur les murs de mon ennui
J’écris ton nom

Sur l’absence sans désir
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J’écris ton nom

Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l’espoir sans souvenir
J’écris ton nom

Et par le pouvoir d’un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer

Liberté.

Paul Éluard

Poésie et vérité 1942 (recueil clandestin)